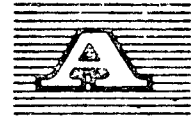


NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

NOV 12 1976



Distr.
LIMITEE

A/C.3/31/L.25
10 novembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
TROISIEME COMMISSION
Point 72 de l'ordre du jour

SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE

Egypte et Philippines : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social proclamée dans sa résolution 2542 (XXIV) en date du 11 décembre 1969,

Notant la résolution 1927 (LVIII) du Conseil économique et social en date du 6 mai 1975 sur la situation sociale dans le monde et l'examen et l'évaluation, au milieu de la Décennie, de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Notant en outre le rapport de 1974 sur la situation sociale dans le monde,

Désireuse d'améliorer les rapports futurs sur la situation sociale dans le monde en ce qui concerne l'analyse intersectorielle des politiques et des programmes sociaux, analyse qui doit tenir compte des buts et objectifs du nouvel ordre économique international,

1. Prie le Secrétaire général de prendre en considération les principes directeurs ci-après lors de l'établissement des rapports futurs sur la situation sociale dans le monde :

a) Présenter un texte plus intégré et plus concis, mettant l'accent sur l'analyse des données recueillies,

b) Traiter de tous les pays et territoires, y compris de ceux qui sont sous la domination coloniale et étrangère et sous l'occupation étrangère,

c) S'appuyer sur un large éventail de sources d'information, provenant principalement des institutions spécialisées, des commissions économiques régionales et des gouvernements intéressés,

76-22656

/...

Lp

d) Utiliser l'examen et l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement comme principe directeur aux fins de l'évaluation et de l'analyse des données recueillies,

e) Utiliser les buts et objectifs du nouvel ordre économique international comme l'un des principes directeurs pour l'établissement des rapports futurs sur la situation sociale dans le monde;

2. Prie les gouvernements, les organes appropriés de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées intéressées de continuer à coopérer avec le Secrétaire général aux fins de l'établissement des rapports sur la situation sociale dans le monde.
